devoir d'assurer la paix religieuse ; mais jamais non plus la religion ne fut plus opprimée : jamais les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité n'ont été aussi souvent invoqués ; mais jamais, cependant, les lois d'exceptions n'ont été plus nombreuses, les inégalités plus flagrantes, ni les divisions plus profondes.

Jetons d'ailleurs un rapide coup d'œil sur l'œuvre accomplie en France depuis vingt ans par les ennemis de nos croyances.

Pour donner une idée complète des ravages de la Franc Maçonnerie — car c'est elle qui opère — il faudrait pouvoir vous signaler tous les attentats à la liberté religieuse commis dans toutes les parties du territoire par les autorités administratives de tous les grades. Mon but est plus modeste et je veux me borner à vous rappeler ici très brièvement les principales mesures d'oppression prises en haine de la religion et des catholiques. Je prends l'œuvre de déchristianisation en 1880 : année néfaste entre toutes ! C'est cette année qui voit éclore les deux fameux décrets du 29 mars que vous avez encore tous présents à la mémoire. Le premier de ces décrets dissout la congrégation des jésuites en lui donnant un délai de trois mois pour évacuer les établissements qu'elle occupe. Le second oblige les autres congrégations à demander la reconnaissance légale pour chacun de leurs établissements. Messieurs, qui ou se rappelle la violence des exécutions dont cette loi fut l'occasion. Après vingt ans la conscience et l'honneur protestent encore avec autant d'énergie que le premier jour contre ces attentats accomplis au nom d'une légalité mensongère et malfaisante, antithèse de la notion vraie de la loi.

Salutons, du moins, au passage, cette pléiade de magistrats indépendants et intègres, qui, sacrifiant leur carrière, aimèrent mieux descendre de leur siège que de se prêter à ces brutales et odieuses expulsions.

Mais là ne s'arrêtent pas les exploits du Gouvernement sectaire de 1880. Laïciser, neutraliser, supprimer tout symptôme religieux des institutions de la France, voilà la préoccupation dominante du pouvoir d'alors et cette préoccupation se traduit sans équivoque par la loi ridicule du 12 juillet 1880 qui abroge celle de 1814 établissant le repos du dimanche.

Le 21 décembre 1880, le gouvernement, poursuivant son œuvre de laïcisation, fait paraître une loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles. Cet enseignement sera laïque, dit la loi.

La fin de l'année 1880 inaugure un nouveau genre de persécution : la persécution fiscale. Gambetta avait, d'ailleurs, recommandé la fiscalité comme un des moyens de terrasser l'ennemi. La loi du 28 décembre 1880 vient grever d'un impôt de 4 % les revenus des congrégations calculés sur le taux de 5 % et institue cet impôt inique dit d'accroissement, qui fait double emploi pour les Congrégations autorisées avec la main-morte et pour les Congrégations non autorisées avec les droits ordinaires de mutation par décès.

En passant, je veux vous signaler une grotesque circulaire ministérielle du 27 décembre 1881, qui va jusqu'à défendre aux instituteurs communaux « exercer les fonctions de chantre. Pensez donc, un instituteur chantant au lutrin, est-ce possible ? Non, vraiment, le ridicule n'a d'égal que l'odieux.

Après les attentats à la liberté individuelle par les expulsions, au droit de propriété par la création d'un régime fiscal exceptionnel s'ouvre la guerre à l'enseignement religieux. Nos francs-maçons savent que le meilleur moyen de déchristianiser la France, c'est de chasser Dieu de l'école : ils ne tardent pas à se mettre à l'œuvre et à poursuivre l'exécution de ce programme jacobin.

Voici, en effet, la loi du 28 mars 1882 appelée à bon droit « loi de malheur », qui consomme le crime prémédité depuis si longtemps, de laïciser l'éducation du peuple. Désormais, l'enseignement primaire sera laïque dans les écoles publiques. Et c'est au nom de la liberté de conscience qu'on revit au père de famille le droit de donner, à ses enfants, l'éducation qu'il préfère ; c'est au nom de l'égalité que des tyrans aux petits pieds refuseront par la suite de secourir avec l'argent de tous les enfants qui n'iront pas aux écoles d'où Dieu est banni c'est au nom de la Fraternité qu'on frappe d'ostracisme et qu'on met hors la loi toute une catégorie de citoyens. Ah ! que vous portez une lourde responsabilité, non-seulement devant Dieu, mais aussi devant le pays, vous qui avez été les artisans de la laïcisation. Plus de Dieu, avez-vous dit, et le peuple vous a répondu : Plus de maître ; vous avez nié la vie future et, dans sa logique brutale, le peuple en a conclu qu'il avait le droit de se faire justice ici-bas et de s'insurger contre les inégalités de la fortune et voici que, déjà, les passions populaires s'irritent et menacent du leur envahir. Laïcisateurs à outrance, vous avez enlevé au peuple son unique soutien, la religion ; prenez garde que vous ne voyiez les premières victimes de son désespoir. Poursuivons rapidement cette affligeante revue.

Avec l'année 84, Dieu est chassé de la Constitution par la suppression des prières publiques. Puis, voici venir une loi fiscale qui crée ce que l'on a justement appelé l'impôt sur la misère en assujettissant toutes les congrégations et sociétés charitables sans exception aux droits établis par la loi de 1880.

Et si, passant sous silence tous les décrets, tous les règlements, tous les arrêtés qui concourent à l'envi à aggraver l'application des lois de haine et de persécution que le Parlement édicte, nous remontons à grands pas le cours des années, nous trouvons, en 1889, la loi militaire destinée à entraver le recrutement du clergé et l'administration du culte ; nous relevons, en 1892, la loi sur la comptabilité des fabriques qui autorise le contrôle vexatoire et injustifié du fisc sur les comptes des fabriques ; nous découvrons, en 1895, la loi sur la taxe d'abonnement, loi d'exception s'il en fut, qui, sous forme d'impôt, édicte contre les congrégations une véritable pénalité.

Et la série de ces iniquités n'est pas close. A l'heure actuelle, on prépare contre la liberté d'enseignement un projet de loi qui, dès sa naissance, a soulevé la réprobation des esprits les moins prévenus et qui, s'il venait à voir le jour, serait un chef-d'œuvre achevé de monstruosité et d'infamie. Un autre projet est en élaboration, qui, celui-là, vise les associations ; c'est encore et toujours la haine de la religion qui a présidé à sa rédaction et le résultat le plus clair de son adoption serait la dissolution des congrégations et la confiscation de leurs biens.

Voulez-vous d'ailleurs savoir ce que pense des congrégations et du projet de loi un homme peu suspect, M. Henri Barboux. Ecoutez : « La plupart des congrégations, » lit-on, sous sa plume, se consacrent paisiblement au » milieu de nous, soit à la prière, soit aux travaux de la » prédication de l'enseignement et de la charité. Montrer » les profits qu'en retire la société civile serait faire leur » apologie ; je me borne à dire, avec M. Floquet, que » ces religieux ne font pas de mal et qu'ils ne font qu'user » de leurs droits : cela suffit. J'ajouterai, pour mon » compte, qu'à bien regarder jusqu'au fond des yeux ceux » qui les haïssent, le plus grand crime des religieux est » de maintenir les âmes un peu au-dessus de la terre, » par le contact familier des plus hautes vertus. » Et, stigmatisant le projet, M. Barboux ajoute : « Voici que » le Gouvernement se porte de lui-même à un dessein » qui viole du même coup le principe de l'égalité et les » droits de la liberté. Quelle étrange façon d'entendre la » défense républicaine ! »

Laissez-moi vous rappeler, enfin, qu'il y a quelques jours à peine, un de nos plus farouches députés ressuscitait le fameux article 7, qui enlève, aux religieux, le droit d'enseigner ; que ce député a trouvé un gouvernement pour appuyer son odieuse proposition et une majorité pour en voter l'urgence.

Messieurs, je viens de vous esquisser, à longs traits, le sombre tableau de l'œuvre antichrétienne accomplie depuis vingt ans. Presque chaque année a consommé la violation d'un droit, d'une liberté. Qui osera nier, après cela, que la religion traverse une ère de persécution ? Les faits sont là qui établissent à l'évidence que la secte poursuit, point par point, l'exécution d'un plan de déchristianisation tracé d'avance.

L'interdiction des processions est contraire au droit commun et à la légalité.

Et cette interdiction des processions, contre laquelle vous vous indignez à juste titre, ne constitue-t-elle pas la mesure la plus vexatoire, la plus arbitraire et la plus illégale qu'on ait pu édicter ? Car, enfin, la rue appartient à tous, et, dès lors, que nous entendons n'en user que dans le but essentiellement pacifique de rendre un hommage public à Celui que nous reconnaissons pour notre Maître, nous ne voyons pas bien en vertu de quel droit on viendrait y mettre obstacle. Ce n'est pas une faveur, ni un privilège que nous réclamons, c'est le droit commun. Et je le rappelle à ces fameux partisans du bloc, ils ne sont d'accord ni avec les principes de la Révolution, dont ils se prévalent si souvent, ni même avec la légalité au nom de laquelle ils ont la prétention d'agir. Je lis, en effet, dans la Déclaration des Droits de l'Homme, un article 10 ainsi conçu : « Nul ne doit être inquiété pour ses » opinions, même religieuses, pourvu que leur manifes- » tation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » Eh bien, donc, si l'on ne doit pas être inquiété pour ses opinions religieuses, pourquoi nous empêches-vous de les manifester librement ? Voilà ce que vous ne sauriez nous expliquer, à moins que vous ne poussiez le cynisme jusqu'à prétendre que ces cortèges d'hommes, de femmes et d'enfants, adorant leur Dieu, ne troublent l'ordre public. Ils ne sont même pas dans la légalité, les adversaires des processions, puisque la légalité leur commanderait d'assurer le libre exercice du culte, par application de l'art. 1er du Concordat qui dispose que « la religion catholique sera librement exercée en France. » C'est donc au nom du droit commun, c'est au nom même de la légalité, que vous demandez le rétablissement des processions. Catholiques, continuons à lutter. Vous avez, pour vous, tous ceux que n'aveugle pas la haine de la religion ; vous avez avec vous tous les vrais amis de la liberté. Poursuivez donc votre tâche jusqu'à ce que la Force brutale finisse par céder devant l'éternel Droit et l'immanente Justice.

Catholiques debout ! Pas plus que les années précédentes vous ne voudrez que cette manifestation ait pour frontière cette enceinte ; comme de coutume, vous descendrez dans la rue pour affirmer votre foi et pour rappeler aux diversiteurs de vos croyances que la Liberté est un bien inviolable auquel on ne touche pas impunément. Haut donc les cœurs, et en avant pour Dieu et pour la Liberté !

Son éloquent discours est, à maintes reprises, souligné par des salves de bravos.

C'est par des acclamations frénétiques, que l'éloquente péroraison de M. Gosthals est accueillie.

En quelques mots, M. Achille Bayart remercie le conférencier, puis il soumet au vote la question de savoir si les catholiques, feront dans la rue la manifestation habituelle. Cette proposition est adoptée à mains levées, à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est ensuite adopté :

« Les catholiques de Roubaix assemblés en réunion privée à l'hippodrome, le dimanche 17 juin 1900, pour réclamer le rétablissement des processions.

Font profession solennelle de leur foi en la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement.

Déclarent qu'ils continueront à revendiquer le libre exercice du culte catholique garanti par le concordat, sans se laisser décourager, ni par les abus de pouvoir, ni par les procédés inqualifiables dont en use à leur égard.

Décident d'affirmer une fois de plus devant leurs concitoyens leur foi religieuse et leur volonté de recouvrer leurs droits en suivant en cortège l'ancien parcours de la procession de la Fête-Dieu. »

Après la lecture de cet ordre du jour, M. Bayart invite les manifestants à la plus grande modération, puis la sortie s'effectue très lentement. Il est midi.

LA SORTIE

Les manifestants accueillis par une grêle de pierres. — Nombreuses agressions. — Sur le boulevard Gambetta

Pendant tout le cours de la réunion, les révolutionnaires, anarchistes, collectivistes, massés devant l'Hippodrome, avaient continué à conspuer les catholiques, chantant l' « Internationale », la « Flamidienne » en autres refrains aussi grossiers. Ils avaient aussi jeté des petits galets ramassés sur le boulevard, contre ceux qui entraient dans le théâtre.

Aussi, au moment où les premiers catholiques sortirent de l'Hippodrome, les contre-manifestants étaient-ils très échauffés et prêts aux pires excès.

M. C. Cordonneir, qui sort un des premiers, remet le drapeau tricolore à M. Vandenhende, qui doit, comme d'habitude, prendre la tête du cortège. Une pluie de galets partie des rangs des révolutionnaires vient s'abattre sur le seuil de l'Hippodrome. Des cris, des sifflets, des chants hostiles se font entendre. Les contre-manifestants qui ont été renforcés, pendant la réunion, par les nouveaux arrivants, parmi lesquels de nombreux Lillois qu'on reconnaît facilement à leur accent, sont bien sept à huit cents. Des femmes, qui se trouvent dans leurs rangs, ne sont pas moins exaltées.

Malgré tout, les catholiques ne se laissent pas intimider par les provocations des farouches anticléricaux. Ils se forment en rangs compacts. Après le drapeau, viennent les « Chevaliers de la Croix » coiffés du béret, puis la fanfare catholique « La Liberté ». De nombreux catholiques suivent cette société.

Le cortège suit le boulevard Gambetta, dans la direction de la place de la Liberté, toujours escortés par les contre-manifestants qui deviennent de minute en minute plus agressifs. Les agents sont assez rares, fort espacés sur toute la longueur du cortège. Tout à l'heure on les a sentis un peu mous dans la répression des violences commises par les révolutionnaires. L'occasion est bonne pour ces derniers de se livrer à des assommades en règle. Ils n'y manquent pas.

La tête du cortège a fait à peine 50 mètres que des contre-manifestants, sans avoir été provoqués en quoi que ce soit, se ruent, tels des bêtes fauves, sur les catholiques.

Ceux-ci ripostent à coups de canne et à coups de poing. C'est une véritable échauffourée. Des manifestants tombent à terre, la figure ensanglantée. La police, elle, est complètement débordée. La bonne volonté que montrent, à ce moment, la plupart des agents (nous disons la plupart, car plusieurs d'entre eux laissent tout faire), devient inutile. Quelques agents de la force publique sont eux-mêmes roués de coups. L'agent de sûreté Delerue, reçoit sur le côté de la figure un pavé qui lui fait des contusions.

D'autres révolutionnaires lancent sur le cortège des pierres, des briques et jusqu'à des morceaux de tôle qui blessent des catholiques plus ou moins grièvement.

Le porte-drapeau, M. Alphonse Vandenhende, par son attitude courageuse et sa belle crânerie, excite l'admiration. C'est à lui surtout que s'attaquent les contre-manifestants.

De nombreux incidents se produisent.

En face de l'habitation de M. Lamané, au numéro 41 du boulevard, au cours de la bagarre, un contre-manifestant, qui vient d'être frappé d'un coup de canne à la tête, est conduit à l'estaminet de M. Delathauwère, où sa blessure est pansée.

Au même instant, les amis du blessé désignent M. Pierre Lestienne, fabricant, demeurant rue Pellart, 34, comme ayant donné le coup. Les agents conduisent au poste M. Lestienne et ses accusateurs, ainsi que le blessé, qui déclare se nommer Richard Vandrick, tisserand, âgé de 38 ans, demeurant 77, rue de la Paix.

Quant à M. Pierre Lestienne, il déclare n'avoir pu donner un coup de canne puisqu'il n'avait en main qu'un parapluie. Par contre, un individu a profité de la bagarre pour tenter de lui enlever sa montre et sa chaîne en or, mais le bijou, solidement attaché au gilet, n'a pu être arraché.

SUR LA PLACE DE LA LIBERTÉ

Odieuses agressions contre des femmes. — Les révolutionnaires tentent de barrer la route au cortège. — La mêlée devient générale. — Au drapeau !

Au moment où les premiers manifestants parviennent à l'angle du boulevard Gambetta et de la place de la Liberté, de courageuses femmes qui applaudissent les catholiques sont odieusement prises à partie par les révolutionnaires qui, lâchement, les frappent à coups de poing et à coups de pied. Plusieurs sont terrassées. Des hommes arrivent à leur secours et les dégagent.

L'objectif des provocateurs de la sociale est la fanfare catholique « la Liberté », ainsi que le groupe des « Chevaliers de la Croix ». Ils ne se cachent pas pour dire qu'ils vont séparer ces deux sociétés du reste du cortège et aussitôt ils mettant leur projet à exécution.

L'assaut est donné : les coups pleuvent drus. Parmi les plus acharnés on remarque l'ancien conseiller municipal Hélinck et le chanteur des rues Bacrot. Jeunes gens et musiciens se défendent avec énergie. derniers se servent de leurs instruments pour repousser les agresseurs. La caisse, que les contre-manifestants veulent crever, est mise en sûreté dans une maison voisine, ainsi qu'un tambour, dont la peau a été percée d'un coup de couteau par un gamin.

Les agents sont toujours débordés. M. l'abbé Thomassin, directeur de la Fanfare, et vicaire de Notre-Dame, est roué de coups. Quelques mètres plus loin, M. l'abbé Bailleul, directeur des « Chevaliers de la Croix », qui veut dégager un jeune homme, aux prises avec un adversaire, reçoit une grosse pierre à l'oreille droite qui est fendue. Une hémorragie abondante se produit.

Un commissaire de police, M. Prud'homme, qui veut intervenir, est jeté à terre par des révolutionnaires. Heureusement, une escouade d'agents parvient à le dégager.

Les contre-manifestants veulent enlever le drapeau des « Chevaliers de la Croix ». Une lutte s'engage autour du drapeau national, que les courageux jeunes gens défendent avec la dernière énergie. Au drapeau ! Au drapeau ! crie-t-on, et des gens plus âgés, viennent prêter main-forte aux « Chevaliers de la Croix ». Le drapeau reste entre leurs mains.

DANS LA GRANDE-RUE

La bataille continue autour du drapeau. — Un sous-brigadier de sûreté assommé. Plusieurs agents blessés.

Le but poursuivi par la bande qui voulait empêcher les manifestants catholiques de suivre leur itinéraire, a été atteint. Le cortège, comme les autres années, devait de la place de la Liberté, gagner la rue du Collège et de là, la Fosse-aux-Chênes, pour revenir sur la Grande-Place en passant en face de l'église Notre-Dame. Devant les violences inouies des assommeurs révolutionnaires, le comité du rétablissement des processions a jugé bon d'abréger cet itinéraire en gagnant directement la Grande-Place par la Grande-Rue.

Lorsque les manifestants arrivent dans cette rue, la mêlée est toujours générale. Anarchistes et collectivistes s'efforcent encore d'arracher des mains des « Chevaliers de la Croix » leur drapeau, mais il est bien défendu. Toutefois, la hampe est tordue. On veut déposer le drapeau dans la demeure de M. Stéphane Wibaux, mais l'entrée de cette maison est gardée par les contre-manifestants qui n'y laissent pénétrer personne. D'autres voudraient s'emparer du drapeau tricolore porté par le dévoué M. Vandenhende, mais ils ne peuvent y parvenir. Ils se contentent de jeter sur lui à distance une grêle de cailloux. A un certain moment, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, ayant voulu séparer des combattants, est serré de près. Il reçoit une coup de bâton qui est amorti par son chapeau haut de forme et il ne parvient à se dégager qu'en faisant le moulinet avec sa canne.

Devant le « Palais des Nouveautés » quelques manifestants se ruent sur M. l'abbé Leclercq, vicaire à Saint-Martin ; ils vont lui faire un mauvais parti quand le cocher de M. Toulemonde-Dazin, M. Oscar Tom arrive à son secours. Il reçoit un pavé qui le blesse au côté droit. Un manifestant profite de la bagarre pour lui voler son chapeau. C'est d'ailleurs un fait à noter : un grand nombre de chapeaux, de cannes, de parapluies et jusqu'à des livres de messe ont été volés. Les troubles, comme toujours, ont profité à quelques-uns.

En face de la pharmacie de M. Deschodt, le sous-brigadier de sûreté Réville, qui se trouve en tête du cortège et veut rétablir l'ordre, est assommé par un coup de bâton qui, violemment appliqué sur la figure, provoque une abondante hémorragie. Transporté dans l'épicerie de M. Morelle-Scarceriau, le sous-brigadier y reçoit des soins empressés.

Le manifestant qui a frappé M. Réville a été aperçu par l'agent de sûreté Delhaye qui veut l'arrêter, mais l'agent est entouré par les amis de l'agresseur. On le frappe à coups de poing, on lui arrache son chapeau, sa cravate, son faux-col. Fort heureusement pour lui, des agents en tenue viennent le dégager. L'agresseur est arrêté et conduit au poste central. Il déclare se nommer Camille Dhooghe, être né à Gand en 1876 et habiter 14, rue du Gros Saule.

Sur ces entrefaites le drapeau des « Chevaliers de la Croix » a été porté à l'intérieur de la maison de M. Morelle-Scarceriau, malgré la résistance des révolutionnaires. L'agent Pottier qui s'opposait à leurs tentatives a été frappé à la main de plusieurs coups de couteau qui lui ont fait de profondes coupures.

SUR LA GRANDE-PLACE

La bénédiction du Saint-Sacrement donné du perron de l'église Saint-Martin. — Des pierres sont jetées dans la direction de l'ostensoir.

Il est près d'une heure lorsque le cortège débouche sur la Grande Place. Les catholiques qu'aucune violence n'a intimidés et dont tout le monde admire la crânerie, viennent se ranger devant l'église. Ils sont toujours serrés de près par les révolutionnaires qui essaient en vain d'envahir le perron.

Les portes de l'église s'ouvrent et aussitôt apparaît l'ostensoir porté par M. le chanoine Berteaux. La bénédiction est donnée et les catholiques s'agenouillent respectueusement.

A ce moment, des pierres sont jetées dans la direction de l'ostensoir qu'aucune d'elles n'atteint. M. Vandenhende protège d'ailleurs l'hostie avec son drapeau tricolore. M. l'abbé Bénistant, vicaire de la paroisse, arrête avec la main un caillou au passage. Des cris nourris de Vive Jésus-Christ ! se font entendre. Les révolutionnaires répondent par des coups de sifflets et des cris de : « A bas la calotte ! »

C'est alors que s'opère la dislocation. Quelques bagarres peu importantes cette fois, éclatent encore. Nous devons noter les odieuses violences, sur le caractère desquelles nous ne pouvons nous appesantir, et dont plusieurs femmes ont été victimes à cet endroit. C'était véritablement ignoble.

APRÈS LA MANIFESTATION

Une dizaine de catholiques violemment frappés L'un d'eux dépouillé. — Deux vicaires de la paroisse Sainte-Elisabeth assaillis.

La manifestation terminée, une dizaine de catholiques, parmi lesquels MM. Havet et Taquet, vicaires de la paroisse Sainte-Elisabeth, regagnaient leur domicile. Aperçus par une bande de révolutionnaires forte de deux cents personnes environ, ils furent entourés depuis la Grande-Place jusqu'à la rue de Lannoy et couverts de coups.

Boulevard Gambetta, près de cette dernière rue, M. Ernest Prouvost qui demeure rue des Arts, fut frappé plus violemment que ses compagnons. On lui déchira sa jaquette et, dans la mêlée, un manifestant peu scrupuleux lui enleva sa montre et sa chaîne en or, qui ont une valeur de 500 francs. Deux porte-monnaie furent également enlevés dans les poches d'autres manifestants.

Deux employés de commerce, MM. Glorieux et Donckel, âgés d'une vingtaine d'années, furent frappés à coups de casse-tête. Le premier eut la joue droite ouverte, l'autre reçut dans l'œil gauche un éclat de verre de son pince-nez brisé par l'arme.

Au même moment, MM. les abbés Havet et Taquet étaient frappés sur tout le corps, principalement à la tête. La figure ensanglantée, ils se réfugièrent à l'estaminet portant l'enseigne « A la Tonne d'or », tenu par M. Herchuez, angle du boulevard Gambetta et de la rue de Lannoy. Effrayée, Mme Herchuez tomba en syncope. Quant au cabaretier, il dut fermer son établissement, que les assommeurs voulaient envahir.

Pour sortir du cabaret assiégé, les deux ecclésiastiques durent escalader un mur de clôture, ce qui les conduisit dans la maison de Mme Camus, mercière. Ils purent de cette façon regagner leur demeure. Toutefois, ils avaient été aperçus par quelques forcenés qui les poursuivirent, et dont l'un porta un coup de casse-tête qui blessa M. l'abbé Taquet au côté droit. Le blessé, arrivé chez lui, a reçu les soins de M. le docteur Lherbier.

Au poste central de police

M. Pierre Lestienne, qui avait été, ainsi que nous l'avons dit, conduit, dès le début de la manifestation, au poste central de police, en est sorti peu après avoir fourni quelques explications. Quant à Camille Dhooghe, l'individu qui a assomé le sous-brigadier Réville, il a été maintenu en état d'arrestation.

LES PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU

A ROUBAIX

On a vu d'autre part, le compte-rendu de la manifestation organisée par les catholiques roubaisiens en faveur du rétablissement des processions. En attendant que satisfaction soit donnée à leurs vœux, ces touchantes cérémonies ont eu lieu dans l'intérieur des églises au milieu d'un profond recueillement.

A TOURCOING

A Tourcoing, les processions de l'octave de la Fête-Dieu, ont eu lieu dimanche matin, dans toutes les paroisses avec toute la solennité qu'on sait ici leur donner.

La principale de ces processions, comprend les deux paroisses réunies de Saint-Christophe et de Notre-Dame. Des groupes nombreux, formés par les écoles libres de garçons et de filles, les insitutions du Sacré-Cœur et de Saint-Michel, les différentes cortèges, le clergé, ont formé un imposant cortège qui s'est déroulé, pendant plus de deux heures à travers les principales rues de la ville, devant une foule recueillie, massée sur les trottoirs.

Le reposoir principal avait été adossé cette année, à la sacristie de l'église Saint-Christophe : la procession entière était massée sur la Grande-Place, au moment de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Deux reposoirs étaient également dressés aux angles des rues de Tournai et du Tilleul, et des Ursulines et de Turenne. Pendant toute la durée de la procession, les chants religieux ont alterné avec des marches jouées par la fanfare de l'Institution du Sacré-Cœur et par la fanfare Saint-Michel.

Le service d'ordre était fait par la gendarmerie et la police : aucun incident ne s'est produit.

A Saint-Louis, le cortège organisé comme les années précédentes, a parcouru le quartier admirablement pavoisé Un simple incident qui a d'ailleurs passé inaperçu. Sur le passage du cortège, un inconnu a poussé le cri de « Vive Dron ! » « Vive la République ! »

A la paroisse Saint-Joseph, à la Croix Rouge, la procession est également sortie et s'est déroulée à travers une foule recueillie.

Dans la paroisse Notre-Dame de Lourdes, la procession a suivi le parcours habituel. Une foule très recueillie et très respectueuse est massée sur tout son passage.

Les différents groupes étaient composés avec un très bon goût, particulièrement celui des zouaves et celui de la section militaire. Ce dernier, a produit une vive impression par sa tenue correcte.

La procession de la paroisse du Sacré-Cœur, a comme chaque année, été très intéressante. Les groupes, composés avec soin, ont été fort remarqués. Nous citerons d'abord celui de tête : les petits zouaves pontificaux, portant les bannières de Paray-Lemonial ; puis ,celui de Jeanne d'Arc, en cinq parties. Il y avait aussi les groupes de la Foi, l'Espérance et la Charité ; celui du petit Jésus de Prague et de Saint-Jean-Baptiste.

En un mot, tout avait été organisé avec soin. Les toilettes et les costumes étaient d'une très grande fraîcheur. A l'occasion de cette procession, l'Harmonie tourquennoise a prêté son concours. Les habitants de ce quartier avaient pavoisé, et tout préparé dès le matin.

A WATTRELOS

Le même recueillement et la même ferveur que l'on constate chaque année, ont présidé à la célébration de la Fête-Dieu. La procession a déroulé dans les rues magnifiquement ornées de bannières et jonchées de fleurs, ses théories si poétiques symbolisant les mystères religieux. Rue Pierre Catteau et Vieille Place, l'affluence était énorme et c'était un spectacle édifiant que cette foule se découvrant devant les bannières saintes, et s'agenouillant au passage du Saint-Sacrement.

A CROIX-WASQUEHAL

A Croix, la procession du Saint-Sacrement a eu lieu à l'intérieur des églises avec beaucoup de solennité. A Wasquehal, elle est sortie dans les rues du village, suivant l'itinéraire accoutumé et s'arrêtant aux reposoirs édifiés devant l'habitation de M. Montaigne, devant le patronage et au Calvaire. Une foule très nombreuse et très recueillie a pris part à cette manifestation religieuse à laquelle la fanfare prêtait son précieux concours. Sur le parcours, toutes les maisons avaient été gracieusement pavoisées.

A Flers Breuco la procession s'est déroulée dans les principales rues du hameau et a parcouru l'itinéraire habituel suivie d'une assistance considérable. La fanfare du Breucq a joué une série de marches religieuses d'un effet très imposant. Dans ces deux paroisses, il ne s'est produit aucun incident.

Dans les communes du canton de Lannoy

A LANNOY. — Les différents groupes qui formaient le cortège étaient très imposants. On remarquait surtout des marins portant un navire. La fanfare municipale et l'Union musicale jouaient alternativement. La procession a suivi la rue de Lille, la rue des Remparts et la rue de Tournai. Les reposoirs étaient magnifiques. M. le doyen, le vénéré chanoine Destombes, a tenu à donner lui-même la bénédiction du haut du reposoir élevé sur le kiosque de la place. Le reposoir élevé sous le portail des établissements de MM. Leborgne était particulièrement remarquable. Fleurs, feuillage et lumière électrique formaient un ensemble splendide. Une immense croix lumineuse surmontait le tout.

A SAILLY. — Un triste incident. — La procession a suivi la rue Royet jusqu'au hameau de Meurchin où était élevé un reposoir. Un incident s'est produit sur le passage du cortège ; deux jeunes gens en état d'ivresse se sont mis à chanter et à crier et ont voulu interrompre la marche. Ils se sont mis à danser et se sont livrés à d'autres scènes révoltantes. Le garde-champêtre, Gérard Delannoy, intervint aussitôt et fit cesser le scandale ; il eut fort à faire avec ces deux individus qui allaient jusqu'à le frapper.

Sur un réquisitoire de M. François Dufermont, maire, ils ont été conduits à la gendarmerie de Lannoy. Ce sont deux jeunes gens originaires de Camphine Arthur Delafosse, 18 ans, et Achille Himpe, 15 ans. Ils seront poursuivis pour outrage public à la pudeur et rebellion envers la force armée.

A LYS. — La procession s'est dirigée vers le Fresnoy par la rue de Leers. Il y avait deux reposoirs. Les deux musiques y assistaient

A HEM. — La procession était très belle. Les groupes, ceux des enfants surtout, étaient très beaux. Le cortège s'est dirigé vers l'Empempont où avait été élevé un reposoir.

A FOREST. — On a suivi le chemin des Rouloirs ; il y avait un reposoir à l'école des sœurs ; et on a traversé la campagne de M. Wattinne où avait été élevé aussi un reposoir. Toutes les sociétés de la commune assistaient à la cérémonie.

A TOUFFLERS. — La fanfare municipale et les autres sociétés de la commune ont pris part à la procession. On a suivi la route de Lannoy vers la Belgique et l'on est revenu par le chemin du cimetière.

A ANNAPPES. — Une véritable haie formée de branchages avait été dressée par les habitants de chaque côté de la Grand-Rue, jusqu'au quartier du Jambon, itinéraire suivi par la procession. L'affluence des jeunes enfants conduits par les frères des écoles chrétiennes et les religieuses, tenant à la main de petites oriflammes ou formant des groupes forts remarqués, tandis que les plus grands portaient des bannières et des statues, a rendu cette procession remarquable. Un magnifique reposoir, entre autres, avait été élevé en face de l'habitation de la famille Descamps. C'est au milieu d'une foule recueillie, que le Saint-Sacrement a été porté. La musique municipale prêtait son concours à cette cérémonie.

A FLERS.—La seconde procession de la Fête-Dieu a eu lieu avec la même solennité que celle du jour de la Pentecôte, dont nous avons parlé. Une foule très nombreuse de fidèles a suivi le Saint-Sacrement.

A ASCQ. — La procession est sortie à la sortie la grand'messe ;de nombreux groupes, les enfants des écoles communales ainsi que toutes les confréries formaient un imposant cortège. La Philharmonie qui prêtait son gracieux concours à la solennité ; les sapeurs pompiers formaient la garde d'honneur.

A LEERS, toute la population a pris part à l'imposante manifestation de la Fête-Dieu. Les confréries et sociétés de la commune suivaient le cortège, en tête duquel marchaient les autorités municipales. La décoration des habitations et des reposoirs était très remarquable.

Dans les communes des cantons de Tourcoing

Dans les communes des cantons de Tourcoing, la fête du Saint-Sacrement a été célébrée avec la solennité et la pompe ordinaires.

A Roncq, Linselles, Bousbecque, Bondues et Halluin, les administrations communales, ayant à leur tête, les maires et adjoints, assistaient à la procession. Les musiques municipales et les autres sociétés y participaient également. Les habitants de ces communes ont fait preuve dun grand esprit de foi, en ornant les rues, avec autant de zèle que de goût.

A Marcq-en-Barœul, la musique municipale a prêté son concours à la procession qui a suivi son itinéraire habituel.

A Mouvaux, le cortège religieux a parcouru les principales rues de la commune jusqu'à la chapelle des malades : la musique municipale a joué des marches epndant la cérémonie religieuse.

A Mouvaux-les-Francs, paroisse Saint-François, la procession s'est faite dans l'après-midi ; le quartier était décoré avec goût ; l'Harmonie municipale de Mouvaux prêtait encore son obligeant concours.

A Neuville, a eu lieu également une belle procession comme les années précédentes.

A LA FRONTIÈRE BELGE

A MOUSCRON. — La procession de la Fête-Dieu, à Mouscron, a revêtu, cette année, un éclat particulier. Les groupes gagnent toujours en nombre et en fraîcheur.

Sortie de l'église Saint-Barthélemy, à l'issue de la grand'messe, la procession s'est déroulée sur le parcours habituel. Les enfants des écoles et des institutions religieuses et l'Harmonie royale figuraient dans le cortège. Les autorités étaient représentées par M. le docteur Den Roep, bourgmestre de Mouscron, entouré des échevins et de plusieurs membres du conseil communal. A midi la procession rentrait à l'église.

A COURTRAI. — La formation des groupes, œuvres et confréries, a eu lieu cette année rues Courte et Longue-des-Pierres. La fanfare de l'école du Saint-Esprit, la Fanfare royale et la fanfare du Groeninghe figuraient dans le cortège. La procession, sortie de l'église Saint-Martin, à l'issue de la grand'messe, a parcouru son itinéraire habituel. Le Saint-Sacrement était porté par M. le doyen Degryse. Une foule compacte se pressait tout le long du parcours. Les autorités étaient représentées par M. Reynaert, bourgmestre de Courtrai, entouré du collège échevinal. A midi la cérémonie prenait fin.

A TOURNAI. — C'est au milieu d'une foule attentive et émue, dans des rues pavoisées et par un temps choisi que s'est effectuée la procession de la Fête-Dieu. Tous les groupes étaient d'une fraîcheur ravissante. Le T. St. Sacrement était porté par Mgr. Walravens, évêque de Tournai, escorté par toutes les notabilités catholiques de la ville.

La musique et un demi-escadron de chasseurs à cheval ouvraient la marche. Un bataillon de chasseurs à pied faisait la haie. La musique de ce régiment, la Philharmonie du cercle Saint-Joseph et la fanfare Saint-Joseph ont fait entendre sur tout le parcours des marches religieuses. Sortie à neuf heures, la procession, fermée par un demi-escadron de cavalerie, est rentrée à onze heures à la cathédrale où la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée aux fidèles. Trois reposoirs avaient été édifiés : Quai Dumon, Pont aux Pommes, et rue de Paris.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Un ouvrier teinturier, Paul Clermont, âgé de 29 ans, demeurant rue Christophe Colomb, qui était ivre, samedi soir, vers onze heures et demie, a attenté à ses jours en se jetant dans le canal, au quai de Calais. Fort heureusement, un de ses amis, Henri Godefroy, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Guinguette, qui l'avait aperçu, se jeta à son secours et parvint à le retirer de l'eau. Le désespéré en a été quitte pour un bain froid.

LES SAPEURS POMPIERS AU TIR A LA CIBLE. — Dimanche après-midi, la compagnie des sapeurs-pompiers s'est rendue au siège du Tir National, Grande-Rue, où elle a fait le tir à la cible, qui devait avoir lieu le jour de la Saint-Mamert et qui avait été ajourné, à cause du grand concours international. Voici les résultats de ce tir :

1er prix, MM. Henri Delcroix, sapeur, deux couverts en argent ; 2e Letienne, caporal, une garniture de cheminée ; 3e Renard Henri, sergent sapeur, une cafetière ; 4e Jules Deareumaux, clairon, une montre en argent ; 5e Bulcourt Arthur, un service à découper ; 6e Louis Duterte, sapeur, un régulateur ; 7e Alphonse Crépin, sous-lieutenant, un sucrier ; 8e François Billiet, caporal, une louche ; 9e Arthur Thomas, sapeur, un réveil ; 10e, François Devos, caporal, deux couverts en métal ; 11e Pierre Destoock, sapeur, un réveil ; 12e Descottignies Alphonse, clairon, six cuillères à café. 1re surprise, MM. Théodore Merciex ; 2e Camille Bécue ; 3e Henri Deman.

Le tir a commencé à trois heures et a pris fin à cinq heures et demie.

UN VOL DE PLANTES AU PARC DE BARBIEUX. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, des malf